AMBASSADE
DE FRANCE
AU SÉNÉGAL

Liberté
Égalité
Fraternité

forum international économie bleue

SAINT LOUIS 2024

VERSION COURTE

INSTITUT FRANÇAIS
Sénégal

Teranga Tech
Incub

UNIVERSITÉ
INTERNATIONALE
DE LA MER

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS 3

INTRODUCTION 4

PRECONISATIONS CLES..... 8

Synthèse narrative des préconisations clés issues des ateliers : 8

1. Axe politique..... 8

2. Aspects techniques et outils..... 9

3. Formation 9

4. Commercialisation..... 10

Tableau récapitulatif des préconisations clés.....11

Domaine 1 : Politique 11

Domaine 2 : Aspects techniques et outils 13

Domaine 3 : Formation..... 14

Domaine 4 : Commercialisation.....16

ANNEXES.....18

Abréviations et acronymes 19

Liste des panélistes ayant participé aux ateliers.....21

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été produit par Patrick Emeriau, Président adjoint de l'Université Internationale de la Mer avec la contribution des responsables d'ateliers :

- Monsieur Sébastien SUBSOL, Attaché de coopération agriculture au sein de l'Ambassade de France au Sénégal
- Madame Maguette DIALLO, Directrice exécutive du Groupe d'Initiatives Pour un Développement Intégré (GINDI)
- Monsieur Baye Modou THIAM, Directeur Technique d'Aquakoom
- Madame Catherine LEJOLIVET, Professeure chez l'EPLEFPA de la Lozère - LEGTPA Louis Pasteur
- Monsieur Moussa POUYE, Directeur Technique chez AGUILA Technologies
- Monsieur Mathieu BÉCUE, Attaché de coopération Innovation et Numérique au sein de l'Ambassade de France au Sénégal
- Monsieur Babacar BIRANE, Cofondateur et CEO de CONCREE SA
- Madame Claire STRAGIER, Co-fondatrice de SUBA et responsable des programmes de Surfrider Sénégal

Les 67 panélistes et co-animateurs des quatre ateliers du premier « Forum international Économie bleue » à Saint-Louis tiennent à remercier tous les organisateurs.

Tout d'abord **l'ambassade de France au Sénégal**, pour sa vision et son indéfectible soutien, et plus particulièrement Son Excellence **Madame Christine FAGES**, Ambassadrice de France au Sénégal, **Monsieur Mathieu BÉCUE**, attaché de coopération innovation et économie numérique, **Monsieur Sébastien SUBSOL**, attaché de coopération agriculture, **Madame Audrey HIMMER**, chargée de mission innovation et économie numérique mais aussi coordonnatrice opérationnelle du Forum.

L'Institut français du Sénégal, à Dakar et à Saint-Louis, pour son organisation et son support inconditionnel aux panélistes, et plus particulièrement **Madame Isabelle Boiro-GRUET**, directrice déléguée de l'Institut Français du Sénégal (IFS), à Saint-Louis, et tous les personnels de l'IFS qui ont accompagné l'ensemble des panélistes pendant le Forum.

Au sein de l'Institut Français du Sénégal (IFS) de Saint-Louis, l'antenne locale de **Teranga Tech Incub** pour ses actions en tant que premier incubateur sénégalais porté sur l'économie bleue et pour l'organisation des *pitchs* d'entrepreneurs : plus particulièrement **Monsieur Papa Insa SOW**, responsable de l'incubateur Teranga Tech Incub à Saint-Louis.

Les panélistes, les co-animateurs et les organisateurs remercient vivement **les autorités sénégalaises** de leur soutien et plus particulièrement Son Excellence **Monsieur Al Hassan SALL**, Gouverneur de la région Saint-Louis (nord), pour la manifestation de son vif intérêt sur les travaux entrepris par les panélistes dans les ateliers.

Tous saluent la qualité du travail accompli et expriment le souhait de voir ce Forum International sur l'Économie Bleue reconduit, tout en l'élargissant à d'autres dimensions de l'Économie bleue durable.

INTRODUCTION

Dooley jën ndox

La force du poisson c'est l'eau !

Tout d'abord, il nous semble essentiel d'inscrire le Forum international sur l'Économie bleue de Saint-Louis dans le cadre plus large de l'économie bleue durable, afin d'en favoriser une compréhension globale. Les océans, les mers, les lacs, fleuves et littoraux, de même que les usages et les activées liées à ses environnements, en constituent la base.

Actuellement pourvoyeur de ressources et vecteur de déplacement, l'Océan (l'océan primitif ou « Panthalassa »)[1] existerait depuis environ 4 milliards d'années et couvre, aujourd'hui, 71% de la surface de notre planète. Il fournit 50% de l'oxygène que nous respirons, absorbe près de 25% de toutes les émissions de dioxyde de carbone (CO_2) et capture 90% de la chaleur supplémentaire générée par ces émissions[2]. **C'est dire son importance pour l'ensemble du vivant et plus particulièrement pour les humains.**

Malgré cette prédominance de l'Océan à la surface de notre planète, les scientifiques du monde entier s'accordent à dire que nous connaissons encore très mal l'océan, bien qu'il **joue un rôle crucial dans la régulation du climat mondial**, comme souligné dans le rapport spécial du GIEC sur l'océan et la cryosphère[3] dans le contexte du changement climatique.

En effet, à ce jour, le projet *General Bathymetric Chart of the Ocean (GEBCO)*[4][5], a cartographié en haute définition environ 23 % des fonds de l'Océan, alors qu'il y a encore une vingtaine d'années, les scientifiques avaient une cartographie représentant moins de 10 % de l'Océan.

Également, la biodiversité marine reconnue aujourd'hui est d'environ 250 000 espèces[6] : pourtant, la majorité des scientifiques estime que ce chiffre est loin de la réalité et certains avancent même plusieurs millions d'espèces – sachant que l'estimation de la biomasse totale de l'Océan représenterait seulement de 1% de celle de notre planète (546 Gt C)[7].

Il faut donc être prudent lorsque nous abordons les sujets liés à l'Océan car beaucoup d'éléments nous échappent encore.

[1] https://dinosaurpictures.org/ancient-earth#750
[2] https://www.un.org/fr/conferences/ocean2022/about
[3] https://www.unep.org/fr/resources/rapport/rapport-special-du-giec-sur-les-oceans-et-la-cryosphere-dans-le-contexte-du
[4] https://www.gebco.net/data_and_products/gridded_bathymetry_data/
[5] https://oceandecade.org/fr/news/seabed-2030-announces-increase-in-ocean-data-equating-to-the-size-of-europe-and-major-new-partnership-at-un-ocean-conference/
[6] https://planet-vie.ens.fr/thematiques/ecologie/biodiversite/la-biodiversite-dans-l-ocean
[7] https://www.encyclopedie-environnement.org/vivant/repartition-biomasse-planete/

Alors, quelle place occupe l'économie bleue durable dans l'environnement océanique et que recouvre elle exactement ?

C'est un concept ! N'existant pas de définition unique et universelle, l'économie bleue durable est d'abord un concept. On peut raisonnablement dater sa première utilisation à **juin 2012, lors de la Conférence des Nations-Unies sur le développement durable, à Rio de Janeiro** (Rio+20)[8], où plusieurs États insulaires, comme Palaos[9] (situé en Océanie dans l'océan Pacifique, avec 1 519 km de littoral) ou encore Malte[10], ont exprimé leurs attentes quant à la prise en compte de l'économie bleue et du changement climatique dans le cadre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU[11] [12].
La première **Conférence mondiale sur l'économie bleue durable, qui s'est tenue à Nairobi au Kenya, en novembre 2018**[13] **a été un second événement marquant pour l'économie bleue durable**. En effet, ; celle-ci a fixé, dans les grandes lignes, les actions à initier à travers le monde dans ce domaine, avec une attention particulière pour les petits États insulaires en développement (PIED[14] ou *SIDS*) dont les économies dépendent en grande partie de l'économie bleue durable.
La *«Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique »*, dite **Charte de Lomé**[15] a été adoptée le 15 octobre 2016 à Lomé par la session extraordinaire de la Conférence de l'Union Africaine. Bien qu'elle soit portée sur la sûreté et la sécurité, éléments essentiels du développement de l'économie bleue durable pour l'Union Africaine, celle-ci n'est malheureusement toujours pas ratifiée, bien que 35 pays africains l'aient signée. À ce jour, seuls trois pays l'ont ratifié : le Togo, le Bénin et le Sénégal[16].

Nous constatons que la période de 2012 à 2018 correspond aux premières années de développement du concept d'économie bleue en Afrique. A l'échelle mondiale, plusieurs définitions ont émergé avant ou durant cette phase africaine. L'une d'elles aborde l'économie bleue non pas à travers les océans, les mers ou les zones littorales, mais à travers le principe du « zéro déchet » et des circuits courts. Par ailleurs, depuis 2012, le concept de « croissance bleue » s'est développé, mettant l'accent sur le développement économique des activités marines et maritimes (transports et ports, pêche, tourisme littoral, etc.) ainsi que des industries extractives (pétrole et gaz, activités minières…). D'autres approches ont cependant émergé, notamment celle de « l'économie bleue régénérative », qui privilégie avant tout la préservation du vivant – y compris l'humain- en plaçant la conservation des océans avant leur exploitation.

---

[8] https://www.un.org/fr/conferences/environment/rio2012
[9] https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/17301palau.pdf
[10] https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/17176malta.pdf
[11] https://press.un.org/fr/2012/envdev1310.doc.htm
[12] https://www.undp.org/fr/sustainable-development-goals
[13] https://archive.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/SROs/EA/HIGH-LEVEL-SUSTAINABLE-BLUE-ECONOMY-CONFERENCE-2018/noteconceptuelle.pdf
[14] https://www.un.org/ohrlls/fr/content/%C3%A0-propos-des-petits-%C3%A9tats-insulaires-en-d%C3%A9veloppement
[15] https://au.int/sites/default/files/treaties/37286-treaty-0060_-_lome_charter_f.pdf
[16] https://au.int/sites/default/files/treaties/37286-sl-AFRICAN_CHARTER_ON_MARITIME_SECURITY_AND_SAFETY_AND_DEVELOPMENT_IN_AFRICA_LOME_CHARTER.pdf

Aujourd'hui, l'Union Africaine et la majorité des pays du continent ont retenus la définition suivante de l'économie bleue, qui est également celle de l'UNECA (United Nations Economic Commission for Africa)[17] :

« L'économie bleue décrit l'utilisation durable et la conservation des ressources aquatiques dans les environnements marins et d'eau douce. Ceci comprend les océans et les mers, les côtes et les rives, les lacs, les rivières et les eaux souterraines. Elle comprend des activités qui exploitent les ressources aquatiques (pêche, exploitation minière, pétrole, biotechnologies, etc.) ou utilisent les milieux aquatiques (transport maritime, tourisme côtier, etc.), dès lors qu'elles sont réalisées de manière intégrée, équitable et circulaire. Ces activités contribuent à améliorer la santé des écosystèmes aquatiques en établissant des mesures de protection et de restauration. ».

Comme dans de nombreuses définitions proposées par les organisations internationales et les pays africains, on retrouve ici l'association du couple économie-écologie, traduisant une volonté de concilier développement et durabilité. Cette approche inclut également une extension du champ d'action des eaux marines vers les eaux continentales telles que les lacs, les rivières et les nappes souterraines. Ce complément a toujours été mis en avant par l'Union africaine, qui a intégré l'économie bleue durable dans ses stratégies de développement – notamment à travers l'Agenda 2063[18], la stratégie AIM 2050 [19]adoptée en 2012, la Charte de Lomé en 2016[20], ou encore le document stratégique « Economie Bleue de l'Afrique », publié en 2019[21].

Les 38 pays continentaux et insulaires africains ayant un littoral, ont également et majoritairement ajouté un volet « économie bleue durable » dans leurs Plans Nationaux de Développement, les Politiques intégrées de gouvernance de l'Océan ou même dans d'autres documents stratégiques.

Dernièrement, ces stratégies se sont traduites par le **deuxième plan décennal de mise en œuvre 2024-2033** de l'Agenda 2063[22], et par la « **Conférence ministérielle sur l'économie bleue et l'action climatique en Afrique : les États insulaires et côtiers** » qui s'est tenue à Moroni (Union des Comores)[23].

Cette volonté politique globale de s'impliquer dans l'économie bleue durable est appuyée par des initiatives propres à chaque pays africains (par exemple, le programme de promotion de l'économie bleue au Cabo Verde[24]) et aux régions (par exemple, la CEDEAO[25]).

---

[17] https://www.uneca.org/fr/bureau-sous-r%C3%A9gional-de-la-cea-en-afrique-de-l%E2%80%99est/%C3%A9conomie-bleue
[18] https://au.int/fr/agenda2063/objectifs
[19] https://au.int/sites/default/files/documents/30930-doc-annexe_c_poa_fr.pdf
[20] https://au.int/sites/default/files/treaties/37286-treaty-0060_-_lome_charter_f.pdf
[21] http://repository.au-8ibar.org/bitstream/handle/123456789/511/Strat%C3%A9gie%20de%20l%E2%80%99%C3%A9conomie%20bleue%20de%20l%E2%80%99Afrique.pdf?sequence=1&isAllowed=y
[22] https://au.int/sites/default/files/newsevents/workingdocuments/43517-wd-STYIP_FRENCH_LAUNCH_VERSION.pdf
[23] https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2023/06/Declaration-fr-1.pdf
[24] https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/promebfr.pdf
[25] https://ecowap.ecowas.int/media/ecowap/file_document/2019_Strat%C3%A9gie_r%C3%A9gionale_P%C3%AAche__Aquaculture_CSDD-PAD_FR.pdf

Il est également important de retenir que **plus de 200 activités économiques ou d'usages** forment ce concept d'économie bleue durable. Au total, cela représente **des centaines voire des milliers de métiers différents** et un écosystème très large qui recèle d'autant plus de spécificités que celles-ci sont différenciées en fonction des zones géographiques. Il aurait donc été impossible d'aborder l'ensemble des sujets, usages et activités de ce concept au cours de ce Forum.
C'est pourquoi, pour cette première édition, les organisateurs ont décidé de focaliser les échanges des quatre ateliers sur les préoccupations **des autorités et des sociétés civiles de Saint-Louis**. **Ont été retenu : i) les nouvelles opportunités économiques du littoral, ii) l'aquaculture, iii) la sécurité des pêcheurs, iv) la lutte contre les pollutions de l'eau et les déchets.**

En vous souhaitant une bonne lecture.

Patrick ÉMERIAU
Président adj. de l'Université Internationale de la Mer (France)
Enseignant et responsable des formations « Gouvernance & Économie Bleue Durable » à l'Université Senghor à Alexandrie (Égypte)

PRECONISATIONS CLES

Synthèse narrative des préconisations clés issues des ateliers :

Le premier Forum International de l'Économie Bleue, **qui s'est tenu les 14 et 15 novembre 2024** à **Saint-Louis, a permis de réunir un large éventail d'acteurs autour des grands enjeux d'une économie bleue durable**. Quatre ateliers thématiques ont structuré les discussions, traitant respectivement des opportunités économiques pour les petits producteurs du littoral, de l'amélioration de la qualité de la production d'alevins en aquaculture, de la sécurité des pêcheurs et de la lutte contre les pollutions de l'eau. **À l'issue de ces échanges, de nombreuses recommandations ont émergé, organisées selon quatre axes principaux : politique**, **technique et outils**, **formation** et **commercialisation**.

1. Axe politique

À court terme, il est apparu essentiel aux participants de renforcer les prérogatives de l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA) en mettant l'accent sur l'accompagnement de la filière aquacole dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture (SNDAq). La question de l'accès équitable aux ressources halieutiques a également été évoquée lors des échanges, avec l'appel à une répartition concertée des captures entre mareyeurs, industriels et artisanat, afin de garantir aux femmes transformatrices une meilleure inclusion économique.

La nécessité de réformer la gouvernance du secteur s'est exprimée à travers la proposition de créer un groupe de travail multipartite (autorités, ONG, associations, opérateurs), chargé d'évaluer la réglementation actuelle et de formuler des recommandations. Une volonté forte s'est également dégagée pour structurer une filière de recyclage des plastiques, intégrant l'ensemble de la chaîne de production. Enfin, il a été recommandé de renforcer les Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) dans leurs missions et leur organisation.

Du côté des opérateurs, la mise en place d'une filière officielle regroupant associations et entrepreneurs a été proposée. Celle-ci viserait à mutualiser les projets, rechercher des financements communs et assurer une représentation commune face aux autorités.

À moyen terme, les participants ont insisté sur la priorité à accorder à l'approvisionnement local et régional, dans une perspective de gouvernance collaborative. La révision des textes législatifs (Code de la pêche maritime, Code de la marine marchande) est jugée incontournable. Elle devra intégrer ou clarifier les obligations, contrôles et sanctions, et faire l'objet d'ateliers participatifs. Les sujets à aborder incluent : documents de navigation, sécurité en mer, engins et techniques de pêche, surveillance des débarquements, navires étrangers, etc.

Enfin, les autorités devront faciliter l'accès au crédit pour les acteurs du secteur et mettre en place des mesures incitatives afin de stimuler l'investissement privé.

2. Aspects techniques et outils

Dans le domaine technique, les participants souhaitent que les actions à court terme portent sur une étude de faisabilité autour de la mutualisation des infrastructures (stockage, chaîne du froid, transformation), en privilégiant les technologies low-tech, accessibles, abordables et adaptées au contexte local.

Le projet de géolocalisation des embarcations mérite d'être relancé de façon inclusive, avec l'objectif de définir un système fiable et viable économiquement pour les pêcheurs, tout en permettant de réduire les coûts de communication.

Il a par ailleurs été jugé particulièrement urgent d'engager une réflexion sur le remplacement des équipements générateurs de fumées cancérogènes, afin d'assurer une conformité sanitaire totale. Pour les opérateurs, l'un des leviers prioritaires est le développement d'un modèle économique de réduction des coûts énergétiques, notamment pour l'exploitation des chambres froides, avec un objectif d'éco-construction. La mise en relation et la mutualisation des moyens entre pêche et conchyliculture sont également à encourager.

À moyen terme, les participants ont souligné la nécessité de collecter des données scientifiques fiables sur les ressources halieutiques (stocks, reproduction, renouvellement), en vue d'adapter les politiques publiques. Parallèlement, la création de centres de sélection certifiés, en partenariat avec des acteurs internationaux, est recommandée pour améliorer la production aquacole, en intégrant notamment un Indice de Conversion (IC).

Enfin, il est proposé de créer une cartographie numérique dynamique des zones d'exploitation. Celle-ci pourrait s'inscrire dans le cadre du futur observatoire national du littoral, et permettrait une visualisation et une gestion optimisées des ressources

3. Formation

Concernant la formation, les participants souhaitent que les actions immédiates se concentrent sur la sécurité en mer. En ce sens, des sessions de sensibilisation sont à organiser, avec l'appui de l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM), des Services Régionaux des Pêches et de la Surveillance (SPRS) et des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA), pour informer les pêcheurs (capitaines, seconds, marins) sur les règles de navigation, la météo, le matériel obligatoire, et les bonnes pratiques en mer.

Une structuration globale de la sécurité est apparue comme étant nécessaire. Elle devrait inclure une diffusion automatisée des horaires de marée, une prévention régulière, des interdictions de sortie hors des plages horaires définies, une limitation du poids embarqué, et des formations spécifiques (natation pour les femmes, gestes de secours). Il serait aussi possible de fournir des gilets de sauvetage, voire des pirogues, dans certains cas.

Les capacités doivent également être renforcées sur le conditionnement des produits finis, notamment en matière de packaging, et les producteurs doivent être accompagnés dans la numérisation de leurs processus (plateformes de vente, outils de gestion). Les recommandations à court terme visent principalement à améliorer la présentation des produits par une formation renforcée au conditionnement et au packaging.

Du côté réglementaire, les autorités sont appelées à élaborer un guide de bonnes pratiques environnementales, en lien avec les associations et ONG, pour une meilleure gestion des déchets, des eaux usées et l'utilisation de contenants durables.

À moyen terme, un programme national de natation doit être envisagé à destination des pêcheurs, visant plus de 50 000 personnes, avec en première étape la formation de maîtres-nageurs.

Une structuration des métiers de l'aquaculture est enfin apparue comme indispensable : il s'agit d'identifier tous les profils professionnels, d'élaborer des référentiels de formation, et de proposer des parcours de formation continue adaptés aux réalités de terrain. Une réflexion collective sur la labellisation des produits devra aussi être conduite, en lien avec les exploitants, transformateurs et distributeurs.

4. Commercialisation

En parallèle, il est essentiel d'accompagner les acteurs de la filière dans leur transition numérique, en facilitant leur accès aux plateformes de vente en ligne et à des outils adaptés.

À moyen terme, une réflexion stratégique sur la labellisation est à mener, afin d'identifier les labels pertinents pour la mise en valeur des produits sur les marchés. Cette démarche participative devrait mobiliser les différents acteurs de la chaîne : exploitants, transformateurs, distributeurs.

Enfin, pour fluidifier les circuits de mise sur le marché, les autorités devront accélérer les processus d'autorisation à travers une démarche numérisée, une mobilisation accrue des ressources et la décentralisation des services de contrôle.

Une réduction des délais administratifs pour l'autorisation de fabrication et de mise en marché est également envisagée, via la digitalisation des procédures, le renforcement des moyens humains et la décentralisation des laboratoires.

Tableau récapitulatif des préconisations clés :

Les préconisations clés présentées ci-dessous reflètent les réflexions, les échanges et les consensus issus des discussions entre les panélistes ayant participé aux quatre ateliers. Le détail de chaque atelier est présenté dans les chapitres qui leurs sont dédiés ci-dessous.

Pour en faciliter la lecture et encourager leur mise en œuvre concrète, une sélection de préconisations a été regroupée selon quatre grands domaines d'application : politique (1), aspects techniques et outils (2), formation (3), commercialisation (4). Cette organisation permet de mieux cibler les actions à entreprendre dans chacun de ces domaines.

Précisions sur les éléments présentés dans le tableau :

Temporalité :

- Court terme (1 à 2 ans) : niveau tactique
- Moyen terme (2 à 5 ans) : niveau stratégique
- Long terme (5 à 10 ans) : niveau « vision »

Responsable :

- AUT = pour les autorités publiques (l'État)
- OPE = pour les opérateurs et acteurs privés, associatifs, etc.

Domaine 1 : Politique

Thématique	Préconisation	Temporalité	Responsable
Pêche	**Servir d'abord** un système alimentaire local et régional avant de servir l'international, et avec une gouvernance collaborative.	**Moyen terme**	**Autorités publiques**
Aquaculture : Législatif	**Repositionner l'Agence Nationale de l'Aquaculture (ANA) dans ses missions d'origine :** accompagnement de la filière aquacole dans le cadre de l'exécution de la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture (SNDAq).	**Court terme**	**Autorités publiques**
Pêche artisanale : Contrôle sécurité – 1er axe, les pécheurs et les pirogues	**Reprendre et amender les textes et organiser des ateliers de travail avec toutes les parties prenantes.** Entre autres: les documents obligatoires (marins et pirogues) avant le départ, au départ, au retour, la déclaration des équipages, visite technique au moment de la demande d'immatriculation, les équipements	**Moyen terme**	**Autorités publiques**

	de sécurité à bord y compris les gilets de sauvetage, l'obligation d'information sur la météo avant le départ, le respect des horaires, les autorisations et les obligations pour les navires étrangers, etc.		
Pêche artisanale : Contrôle « gestion des ressources » – 2e axe	**Reprendre et amender les textes** et organiser des ateliers de travail avec toutes les parties prenantes. Entre autres cela concerne : le maillage des engins de pêche, la taille des prises, le plan d'aménagement de la sardinelle, la surveillance participative, l'observation sur les navires industriels, le contrôle des quantités (et des espèces) à la mise à terre, etc.	**Moyen terme**	**Autorités publiques**
Transformation des ressources halieutiques : Accès aux ressources premières	**Organiser une négociation** pour une répartition des captures entre les mareyeurs, les industriels (farine de poissons) et la transformation artisanale pour permettre aux « femmes transformatrices » un accès aux ressources.	**Court terme**	**Autorités publiques**
Gestion des déchets et traitement des eaux usées : Règlementation	**Créer un groupe de travail mixte** (autorités, association/ONG, opérateurs, etc.) pour auditer et faire des préconisations sur la réglementation actuelle.	**Court terme**	**Autorités publiques**
Recyclage des plastiques : Filière	**Permettre et favoriser la création** d'une filière « recyclage des plastiques », **en intégrant la chaine amont et aval.**	**Court terme**	**Autorités publiques**
Gestion des déchets et traitement des eaux usées : Filière	**Créer une filière officielle** (fédération…) en regroupant les associations et les entrepreneurs. Trois objectifs principaux : i) partager les projets, les initiatives et les modèles économiques (dont SONAGED) ; ii) rechercher des financements en commun ;	**Court terme**	**Opérateurs**

	iii) avoir une représentation en face des autorités publiques.		
Aquaculture : Financement	**Faciliter l'ouverture de lignes de crédits** aux acteurs et mettre en place des mesures incitatives pour l'investissement privé.	**Moyen terme**	**Autorités publiques**
Cogestion des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA)	**Renforcer et accompagner les** Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA) **d**ans leur organisation et leurs missions.	**Court terme**	**Autorités publiques**

Domaine 2 : Aspects techniques et outils

Thématique	Préconisation	Temporalité	Responsable
Les ressources premières issues de la pêche, de la conchyliculture, du miel de mangrove, du sel, de l'huile rouge, etc.	**Développer une politique de renforcement de la politique de données concernant les stocks, les capacités de renouvellement et les périodes de reproduction pour mieux réguler les prélèvements.**	**Moyen terme**	**Autorités publiques**
Aquaculture : Centre de sélection (géniteurs, écloserie)	**Créer et certifier** un ou plusieurs centres de sélection : s'appuyer sur des partenaires internationaux pour le financement et l'accompagnement technique. L'Indice de Conversion (IC) de l'aliment devra être mis en place. L'évaluation et la validation devrait s'effectuer avec les éleveurs.	**Moyen terme**	**Autorités publiques et Opérateurs**
Les pêches et notamment la conchyliculture	**Plaidoyer** auprès des autorités pour une étude/enquête sur le financement et la mutualisation des moyens (stockage, chaine du froid, matériels de transformation, etc.), **en utilisant des technologies soutenables** pour la conservation et la transformation (prix abordable, maintenance facile, matériaux locaux…).	**Court terme**	**OPE et Autorités publiques**

La Planification Spatiale Marine (PSM ou *MSP*)	**Développer et créer une carte géographique numérique dynamique**, par les autorités et les opérateurs, permettant de visualiser les zones d'exploitation et leurs spécificités : pourrait être initié dans le cadre de **l'observatoire national du littoral**, en cours de développement.	**Moyen Terme**	**Autorités publiques et Opérateurs**
Pêche artisanale : Géolocalisation	D'une manière inclusive, **reprendre et étudier le projet géolocalisation** pour : i) identifier un système majeur et à préconiser ; ii) construire un modèle économique en faveur des pêcheurs (financement) ; Permettre une réduction des coûts (minimiser les coûts de communication).	**Court terme**	**Autorités publiques et Opérateurs**
La pêche : Transformation des poissons (séchage, fumage, braisage)	**Organiser** une réflexion et un travail sur le remplacement des matériels actuellement utilisés (également des techniques), qui sont actuellement générateurs de fumées cancérogènes : préciser : l'objectif étant d'avoir une conformité sanitaire à 100%.	**Court terme**	**Autorités publiques**
Les pêches : Chaîne du froid	**Identifier et développer un modèle économique** permettant de réduire le coût de l'énergie par utilisateur : pour utiliser les chambres froides actuelles : également avec une visée de bâtiments bio climatiques (éco construction). **Identifier les « passerelles »** et les « mutualisations » entre les deux activités (pêche et conchyliculture).	**Court terme**	**Opérateurs**

Domaine 3 : Formation

Thématique	Préconisation	Temporalité	Responsable
Pêche artisanale : Formation et apprentissage – 1er axe natation	**Mettre en place un programme national à destination des pêcheurs** (Capitaine, Second, Marins) pour l'apprentissage de la natation. Ce programme devrait permettre de former des novices mais également de renforcer les gestes des marins estimant savoir déjà nager.	**Moyen terme**	**Autorités publiques**

	Ce programme concernant plus de 50 000 personnes, ce serait en premier lieu **la formation de maitres-nageurs** vers lequel l'État pourrait s'orienter.		
Pêche artisanale : Formation et apprentissage – 2e axe, sensibilisation	À travers l'Agence Nationale des Affaires Maritimes (ANAM) et les Services Régionaux des Pêches et de la Surveillance (SPRS), et en collaboration avec le Conseil Local de Pêche Artisanal (CLPA) local, **organiser des sessions de sensibilisation sur la sécurité et la réglementation**, à l'attention des pêcheurs (capitaines, seconds, marins) sur les sujets suivants : - Météo en mer - Matériel de sécurité à bord - Le carburant - Le respect des heures de passage - Les règles de navigation (brèche) - Le maillage des engins de pêche - Contrôle des espèces capturées - Contrôle de la taille des prises - Documents obligatoires pour le marin et la pirogue - Le gilet de sauvetage - Fabrication des pirogues	**Court terme**	**Autorités publiques et Opérateurs**
Conchyliculture : Sécurité des femmes collectrices	**Structurer la sécurité :** **i)** **organisation et information** : avec une diffusion simple et automatique des horaires de marée (par des alertes), avec une prévention régulière et élargie… ; **ii)** **réglementation** : interdire les activités hors des plages horaires – qui sont à définir par un large consensus –, limiter la quantité (poids) des coquillages sur les pirogues… ; **iii)** **formation :** organiser des cours de natation aux femmes, ainsi que sur les premiers gestes de secours ;	**Court terme**	**Autorités publiques et Opérateurs**

	iv) ressources : fournir des gilets et des pirogues…		
Aquaculture : Offres de formations	**Identifier et catégoriser tous les métiers de l'aquaculture**, ensuite **construire des référentiels** de formations pour chaque métier, depuis l'ouvrier aquacole (la préparation, le geste de l'alimentation, le suivi…) jusqu'au responsable de ferme (gestion, économie…). **Identifier et construire** des offres liées à la **formation continue** (renforcement de capacités) pour chaque métier de l'aquaculture, en privilégiant le « terrain ».	**Moyen terme**	**Autorités publiques et Opérateurs**
Gestion des déchets et traitement des eaux usées : Formation	**Élaborer un guide des bonnes pratiques** à l'attention des entreprises et **identifier avec les associations/ONG** le type d'intervention utile pour une acculturation : rejets des déchets et des eaux usées, utilisation de contenants durable et respectueux de l'environnement, etc.	**Court terme**	**Autorités publiques**

Domaine 4 : Commercialisation

Thématique	Préconisation	Temporalité	Responsable
Code FRA (Autorisation de fabrication et de mise en vente)	**Engager une réflexion** au sein de la direction et du ministère pour réduire, autant que possible, les délais d'obtention de l'autorisation de fabrication et de mise en vente (processus numérisés, renforcement des ressources, décentralisation des laboratoires, etc.).	**Moyen terme**	**Autorités publiques**
Vente : Labellisation	**Ouvrir une large réflexion** avec les exploitants, les transformateurs, les distributeurs… pour identifier les labellisations à créer ou vers lesquelles s'orienter.	**Moyen terme**	**Autorités publiques et Opérateurs**

Vente : Conditionnement des produits	**Identifier les besoins et renforcer la formation** technique sur le conditionnement des produits finis (*packaging*).	**Court terme**	**Opérateurs et Autorités publiques**
Vente : Numérisation	**Par des incitations, accompagner et renforcer** les exploitants et les transformateurs à inclure la numérisation au cœur des organisations et des processus de commercialisation, notamment par leur présence sur des plateformes de vente en ligne	**Court terme**	**Opérateurs et Autorités publiques**

ANNEXES

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AIM : Africa's Integrated Maritime Strategy (Stratégie AIM 2050)
AMP : Aire Marine Protégée

ANA : Agence Nationale de l'Aquaculture
ANACIM : Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANAFAS : Association Nationale des Acteurs de la Filière Aquacole du Sénégal
ANAM : Agence Nationale des Affaires Maritimes
ANDA : Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture, au Royaume du Maroc
ARAFA : Association Régionale des Acteurs de la Filière Aquacole
AUT : Autorités publiques (l'État)
BAD : Banque Africaine de Développement
CEDEAO : Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CLPA : Conseil Local de Pêche Artisanale
CNFTPA : Centre National de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture
CNFC : China National Fisheries Corps
CRODT : Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye
CT : Court Terme (1 à 2 ans) : niveau tactique
DCP : Dispositif de Concentration de Poissons
EPIC : *Ecosystems Protecting Infrastructure and Communities* : Programme IUCN pour une alternative aux sacs plastique
EPLEFPA : Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles
FAO : *Food and Agriculture Organization of the United Nations* : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies
FENAGIE : Fédération Nationale des Groupements d'Intérêts Économique de Pêche
FRA : Autorisation de fabrication et de mise en vente (code FRA)
GIE : Groupement d'Intérêt Économique
GINDI : Groupe d'Initiatives pour un développement intégré
Gt C : Gigatonnes de carbone (pour le calcul de la biomasse des êtres vivants)
GPS : *Global Positioning System*
GRDR : Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural
GRET : Groupe de Recherche et d'Échanges Technologiques
HACCP : *Hazard Analysis Critical Control Point*
HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques
HASSMAR : Haute Autorité chargée de la coordination de la Sécurité Maritime, de la Sûreté Maritime et de la protection de l'environnement marin
IBC : *Intermediate Bulk Container* : GRV Grand Conteneur Citerne
ICD : Institut de Coopération pour le Développement en Afrique
IFS : Institut français du Sénégal
IG : Indication Géographique
IGP : Indication Géographique Protégée
INN : Illicite Non-déclarée, Non-réglementée (pêche)
IPMA : Institut Portugais de la Mer
IUCN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
IUPA : Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture
LEGTPA : Lycée d'Enseignement Technologique Professionnel Agricole

LT : Long Terme (5 à 10 ans) : niveau vision
MT : Moyen Terme (2 à 5 ans) : niveau stratégique
NM : Nautique ou mille marin international (1 NM = 1 852 mètres)
MOU : *Memorandum of Understanding* : Protocole d'entente
OAPI : Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OMI : Organisation Maritime Internationale : *IMO International Maritime Organization*
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPE : Opérateurs et acteurs privés, associatifs…
PADEFJ : Programme d'Aide communautaire et de Développement de l'Entreprenariat des Femmes
PIED : Petit État Insulaire en Développement
PNGD : Programme National de Gestion des Déchets
PROMOGED : Promotion de la Gestion intégrée et de l'Économie des Déchets Solides
REFEPAS : Réseau des Femmes de la Pêche Artisanale du Sénégal
RSPO : *Roundtable on Sustainable Palm Oil* ou Table ronde sur l'huile de palme durable
SENRM : *Senegal Natural Resources Management Project* : Projet de Gestion des Ressources naturelles au Sénégal
SNAPS : Syndicat National Autonome des Pêcheurs Sénégalais
SNDAq : Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture
SPRS : Service Régional des Pêches et de la Surveillance
STCW : *Convention on Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers* : Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille
UCAD : Université Cheikh Anta Diop
UGB : Université Gaston Berger
UNECA : United Nations Economic Commission for Africa
VHF : *Very High Frequencies* : Très hautes fréquences

LISTE DES PANELISTES AYANT PARTICIPE AUX ATELIERS

(Classement alphabétique)

Nom – Prénom(s)	Atelier n°

BA Salimata	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
BÉCUE Mathieu	Atelier 3 : Sécurité des pêcheurs
BIAYE Bacary	Atelier 2 : Aquaculture
BIRANE Babacar	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
BIRANE Malick	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
BLANCHER Benoit	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
CAMARA Tidiane	Atelier 2 : Aquaculture
CISS Souleymane	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
COLY Adrien	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
CORREA Achille	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
DEMAEGDT Élisabeth	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
DIAGNE Amadou	Atelier 3 : Sécurité des pêcheurs
DIALLO Babacar	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
DIALLO Habibatou	Atelier 2 : Aquaculture
DIALLO Maguette	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
DIANKHA Bilal	Atelier 2 : Aquaculture
DIENG Moustapha	Atelier 3 : Sécurité des pêcheurs
DIEYE Omar	Atelier 3 : Sécurité des pêcheurs
DIOP Demba	Atelier 2 : Aquaculture
DIOP Diaba	Atelier 3 : Sécurité des pêcheurs
DIOP Moussa	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
DIOUF Massene	Atelier 2 : Aquaculture
DRAME Ndèye Awa	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
FALL Alioune Banda	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
FALL Arona	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
FALL Aziz Abdou	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
FALL Cheikh Saliou	Atelier 2 : Aquaculture
FALL Daba	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
FAYE Louise Marie Victorine	Atelier 2 : Aquaculture
FAYE Madeleine Ndella	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
FAYE Modou Balla	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
GOURSAT Guillaume	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
HANE Assiétou	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau

HIKIMAT Saadi	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
ISSAC Fernandez	Atelier 2 : Aquaculture
KANDE Balla Moussa	Atelier 2 : Aquaculture
KAPO Didier	Atelier 3 : Sécurité des pêcheurs
KEÏTA Mamadou	Atelier 3 : Sécurité des pêcheurs
KHOLLE Fatou	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
LALYRE Faustin	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
LAROYE Louise	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
LEJOLIVET Catherine	Atelier 2 : Aquaculture
MAGBLENOU Louis Dossou	Atelier 2 : Aquaculture
MANSAL Léon	Atelier 3 : Sécurité des pêcheurs
MAR Ibrahima	Atelier 3 : Sécurité des pêcheurs
MBAYE Papa Déniemé	Atelier 2 : Aquaculture
NDAO Momy Seck	Atelier 2 : Aquaculture
NDEB Ngor	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
NDIAYE Papa Sega	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
NDIAYE Waly	Atelier 2 : Aquaculture
NDOUR Paul Mamadou	Atelier 2 : Aquaculture
NIANG Anta	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
NIANG El Hadji Demba	Atelier 2 : Aquaculture
ORANGE Michaël	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
POUYE Moussa	Atelier 3 : Sécurité des pêcheurs
PROTTE-RIEG Marine	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
SAMBA Abdoulaye	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
SOW Mame Lamine	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
STRAGIER Claire	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
SUBSOL Sébastien	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
SY Awa	Atelier 1 : Nouvelles opportunités économiques du littoral
TALL Mamadou	Atelier 4 : Lutte contre les pollutions de l'eau
THIAM Baye Modou	Atelier 2 : Aquaculture
THIAW Modou	Atelier 3 : Sécurité des pêcheurs